



CTPC

Le CTPC a respecté une minute de silence en mémoire des 2 collègues qui viennent de mettre fin à leurs jours.

Ordre du jour

- Le contrat d'objectifs 2012 – 2016
- Cahier des charges de l'audit socio organisationnel
- Les ratios promus sur promouvables
- Projet de décret repoussant la mise en œuvre de la PFR pour les Attachés
- Questions diverses

Le contrat 2012 - 2016

Le DG annonce qu'il n'y aura pas de vote ce jour car des arbitrages sont encore attendus ; au plus tard pour ce week end. Un nouveau CTPC sera convoqué pour le 19 juillet prochain, veille du conseil d'administration afin qu'un avis soit rendu.

Le SNPA fait la déclaration suivante :

Ambitieux, sans moyen, pas réalisable, pas réaliste donc inacceptable

Ne parlons pas du volet RH qui ne répond absolument pas à l'attente des personnels

Pour le SNPA un tel contrat d'objectifs est inacceptable, car les moyens sont en forte diminution avec une baisse des effectifs de 700 dont 550 fonctionnaires.

Le DG évoque son intention de développer les grands comptes et pour cela il a besoin de personnels complémentaires et dit : « je joue les cartes qui sont à ma disposition et ce serait des contractuels de droit privé » Tiens ! En plus des diminutions d'emplois, voilà pourquoi le SNPA n'a pas signé le protocole du mois d'avril. Encore un fait qui lui donne raison.

Pour le SNPA il est inutile d'aller plus loin dans le détail de ce contrat, car de nombreux arbitrages ne sont pas rendus, et les informations détenues ne laissent rien présager de bon.

Vouloir mettre en œuvre un tel contrat c'est condamner l'ONF, c'est pourquoi le SNPA s'oppose à ce projet. Pire ce sont les personnels qui vont encore souffrir, jusqu'au point d'y laisser leur santé, pour ne pas dire plus !

Le SNPA dit STOP aux dégradations des conditions de travail et s'interroge sur l'utilité de l'audit socio organisationnel, car avant même qu'il ait débuté, se profile une nouvelle dégradation.

**Le SNPA invite les personnels à lever le pied,
car « le toujours plus » a atteint ses limites !**

Audit socio-organisationnel

Le projet de cahier des charges de l'audit socio organisationnel est soumis à l'avis du CTPC. Il recueille un avis favorable par 23 voix, et une abstention de la part de l'UNSA

Un appel d'offres européen, va être lancé pour un délai de réponse au 5 octobre. Cet audit comprendra un diagnostic l'élaboration d'un plan d'action et son suivi pour une durée de 2 ans

Ratios promus/promouvables pour 2012

Grades	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Projet DRH 2012	Propositions SNPA FO	Taux définitifs 2012
CDF 1 ^{ère} classe				100		100 %
CDFP 1 ^{ère} classe				100		100 %
TOFP	-	30%	10%	10%		13 % *
T.P.F	45%	45%	20%	10%		13 %
C.T.F	40%	40%	15%	10%		10 %
A.A. 1 ^{ère} classe				100		100 %
A.A.P.2 ^{ème} Classe	45%	45%	15%	15%	50 %	25 %
A.A.P.1 ^{ère} Classe	35%	35%	20%	20%	50 %	25 %
S.A.C.S.	45%	45%	15%	10%	20 %	15 %
S.A.C.E.	22%	22%	7%	6%	15 %	6 %
Attachés Principaux	22%	22%	13%	5%	15 %	10 %

* si le NES B technique n'était pas mis en œuvre en 2012, ce taux serait porté à 20 %

Le SNPA a du développer des arguments pertinents et insister fortement pour obtenir une amélioration des taux proposés.

Pour SACE, le taux a été maintenu, mais c'est vrai qu'il convient à certains. Le SNPA a été très surpris que le SNUFPEN vote comme l'administration, pour les grades de SACS, SACE et Attachés principaux, car au regard de l'augmentation des personnels remplissant les conditions, il y a un vrai besoin d'accroître le nombre de promotions dans les grades supérieurs. Pour le grade de SACE, un taux de 6 % permet d'affirmer que des collègues qui remplissent les conditions cette année ne seront pas promus avant 17 ans. Pour le SNPA c'est inacceptable, il est hors de question de cautionner cela.

Le SNPA espère bien que le NES B pour les SA verra le jour avant la fin de cette année, ce qui rendrait inapplicable ces taux qui ne sont pas à la hauteur des espérances du SNPA. Il faudrait donc négocier de nouveaux taux, conformément aux nouvelles conditions statutaires du corps SA

PFR pour les Attachés

A la demande du SNPA un projet de décret repoussant la mise en œuvre de la PFR pour les Attachés d'administration de l'ONF au 1^{er} janvier 2014, est soumis à l'avis du CTPC.

La fonction publique a décidé de mettre en œuvre une prime de fonction et de résultat pour la filière administrative dans un premier temps. Les taux sont connus pour les Attachés et les SA. Pour le corps des Adjointes administratifs, la publication des taux devrait intervenir prochainement.

Le texte fonction publique impose la mise en œuvre de la PFR pour tous les Attachés au plus tard au 1^{er} janvier 2012.

Pour la petite histoire, la CGC qui malheureusement n'a rien compris s'est offusquée que la PFR n'ait pas encore été mise en œuvre à l'ONF. Lors du vote, bien qu'elle ait entendu l'exposé du SNPA, la CGC s'est abstenue !

Pourquoi le SNPA demande le report de la mise en œuvre de la PFR ?

Tout d'abord, le passage à la PFR ne garantit pas aux Attachés de retrouver le taux de primes servi actuellement.

En suite la PFR va créer de fortes disparité et à titre d'exemple voici les montants de base pour les corps des IPEF, des Attachés et des SA.

	Montants de référence en Euros		
	Part Fonction *	Part Résultats individuels **	Plafonds
Ingénieurs Généraux	4500	6700	67200
Ingénieurs en Chef	3800	6000	58800
Ingénieurs	4200	4200	50400
Attachés Principaux	2500	1800	25800
Attachés	1750	1600	20100
SACE	1550	700	13500
SACS	1450	650	12600
SACN	1350	600	11700

*Ces montants peuvent être affectés d'un coefficient de 1 à 6

**Ces montants peuvent être affectés d'un coefficient de 0 à 6

Actuellement un attaché principal sur poste A3 perçoit 19636 €. Pour qu'il retrouve le même montant il faut affecter la part fonction d'un coefficient de 5 ($2500*5 = 12500$) et la part résultats individuels d'un coefficient de 4 ($1800*4 = 7200$) soit $12500 + 7200 = 19700$ €

Il est peu probable que la fonction publique accepte pour tous, des coefficients aussi élevés sur une échelle de 1 à 6.

Aujourd'hui sur l'exemple d'un poste classé A3, que l'on soit Attaché, IAE, ou IPEF, c'est le même montant de primes soit environ 19700 €.

Le SNPA ne veut pas que demain sur un même type de poste, l'Attaché ait 19700 € et l'IPEF plus de 50 000 €. **Le SNPA tient à garder la parité qu'il a durement obtenu !**

Face à ce risque, le SNPA refuse la mise en œuvre de la PFR, tant que les textes ne sont pas sortis pour l'ensemble de la filière administrative et technique.

Le SNPA est le seul à avoir découvert cette situation inadmissible et à vous alerter depuis mars sur ce grave problème.

Une fois de plus vous constatez que vous pouvez faire confiance au SNPA pour défendre vos intérêts.

Questions diverses

Dans le cadre de la mise en œuvre du NES B techniques, le SNPA a repéré que la DRH a fait le calcul du régime indemnitaire pour les CTF sur la base d'un montant de PSR de 8600 €. Le SNPA a exigé un montant identique pour les SACE. La DRH a cafouillé en disant qu'elle avait fait un calcul identique pour les SACE.

Alors que les SACE n'ont que 7300 €, le SNPA s'est empressé de dire qu'il allait annoncer la bonne nouvelle aux SACE. Le DG s'est fâché et a dit que si cette annonce était faite, elle ne serait pas suivie d'effet. Le SNPA en a déduit que le calcul pour les SACE n'est pas fait sur la base de 8600 €, mais de 7300€.

Le SNPA dénonce une nouvelle fois le fait que les Gestionnaires administratifs soient traités différemment de leurs collègues techniques. Le SNPA va se battre. **La aussi, vous pouvez constater que le SNPA défend vos intérêts**

Le DG annonce une réorganisation du Siège d'ici à la fin de l'année et dans ce cadre là il va créer une direction de la communication.

Les tutelles refusent de porter le dossier de la requalification de C en B. Le SNPA rappelle que ce dossier est pour lui, une priorité et que les Adjoints administratifs restent les seuls agents de catégorie C de l'ONF.

Le SNPA a de nouveau rappelé les dossiers concernant les épreuves des concours d'attachés, de chef de mission, d'échelon spécial, NES B SA, PSR Adjoints administratifs etc...

La séance est levée à 18 heures